

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5390

présenté par

M. Viry, M. Kamardine, M. Neuder, M. Brigand, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Portier,
Mme D'Intorni, M. Vermorel-Marques, M. Dubois et M. Vincendet

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.